



Assemblée générale

Distr. limitée
9 juin 2011
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-quatrième session Vienne, 1^{er}-10 juin 2011

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

J. Rôle futur du Comité

1. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné un nouveau point intitulé "Rôle futur du Comité".
2. Le Comité a rappelé que, au paragraphe 28 de cette résolution, l'Assemblée avait noté avec satisfaction que le document de travail présenté par le Président du Comité pour la période 2008-2009, intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies", serait examiné par le Comité à sa cinquante-quatrième session.
3. Le Comité a rappelé qu'il était convenu, à sa cinquante-troisième session, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session, pour une année seulement, un nouveau point intitulé "Rôle futur du Comité", afin qu'il puisse examiner plus avant ce document.
4. Le Président du Comité pour la période 2008-2009, le deuxième Vice-Président du Comité pour la période 2010-2011 et les représentants du Brésil, de la Chine, du Mexique et de la République tchèque ont fait des déclarations au titre de ce point.
5. Le Président du Comité pour la période 2008-2009, Ciro Arévalo Yepes (Colombie), a indiqué que le document de travail (A/AC.105/L.278) était: a) un cadre conceptuel permettant de répondre aux préoccupations liées aux affaires spatiales, plus particulièrement à celles des pays récemment dotés de moyens spatiaux; b) une plate-forme tournée vers l'avenir prévoyant des activités spatiales futures non seulement au sein du Comité, mais aussi aux niveaux national, régional et interrégional; et c) un document en évolution qui serait complété au fur et à

V.11-83603 (F)



Merci de recycler 

mesure des activités spatiales et qui pourrait être réexaminé par le Comité à l'avenir.

6. Le point de vue a été exprimé qu'il serait utile d'améliorer l'organisation du document et d'envisager de le compléter par des éléments relatifs au développement durable.

7. Le point de vue a été exprimé que les travaux sur le document pourraient être poursuivis dans le cadre du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

8. Le point de vue a été exprimé que, s'agissant du futur rôle du Comité, les travaux de ce dernier devraient suivre une approche pluraliste et permettre de débattre de points intéressant ses États membres.

9. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait renforcer ses activités dans le domaine du droit de l'espace, afin de s'adapter aux nouvelles tendances en matière d'activités spatiales, et approfondir ses travaux pour ce qui est de renforcer les capacités spatiales des pays en développement et d'introduire des méthodes de travail novatrices.

10. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-cinquième session, en 2012, pour une année seulement, et a demandé à son Président pour la période 2008-2009 de présenter une version actualisée du document de travail pour qu'il l'examine à sa cinquante-cinquième session.

K. Questions diverses

11. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses" conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

12. Les représentants de l'Arabie saoudite, de la Chine, des États-Unis, du Nigéria, de la République tchèque, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Lors du débat général, des déclarations relatives à ce point ont en outre été faites par des représentants d'autres États membres, le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine et le représentant de la Hongrie au nom de l'Union européenne. L'observateur de l'Azerbaïdjan a fait une déclaration. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Association des centres de télédétection des pays arabes.

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour les périodes 2012-2013 et 2014-2015

13. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale et se fondant sur les dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires¹ que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 52/56, le

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.*

Comité a examiné la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013.

14. Le Comité a rappelé les candidatures aux postes de Président du Comité, de premier Vice-Président du Comité et de Président du Sous-Comité scientifique et technique présentées à sa cinquante-troisième session, en 2010, dont il est fait état dans son rapport sur les travaux de cette session².

15. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Europe orientale avait approuvé la candidature de Piotr Wolanski (Pologne) au poste de deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2011/CRP.3).

16. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Afrique avait approuvé la candidature de Tare Brisibe (Nigéria) au poste de Président du Sous-Comité juridique pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2011/CRP.5).

17. Le Comité est convenu que, pour la période 2012-2013, Yasushi Horikawa (Japon), Filipe Duarte Santos (Portugal) et Piotr Wolanski (Pologne) devraient être élus Président, premier Vice-Président et deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité, respectivement; que Félix Clementino Menicocci (Argentine) devrait être élu Président du Sous-Comité scientifique et technique; et que Tare Brisibe (Nigéria) devrait être élu Président du Sous-Comité juridique.

18. Le Comité a également noté que le Groupe des États d'Europe orientale avait approuvé la candidature d'Elöd Both (Hongrie) au poste de Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2011/CRP.4).

2. Composition du Comité

19. Le Comité s'est félicité de la demande d'admission au Comité présentée par l'Azerbaïdjan (voir A/AC.105/2011/CRP.7).

20. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-sixième session, en 2011, l'admission de l'Azerbaïdjan au Comité.

3. Statut d'observateur

21. Le Comité a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni par l'Association des centres de télédétection des pays arabes en réponse à la demande qu'il lui avait adressée à sa cinquante-troisième session, en 2010³. La demande de statut d'observateur soumise par l'Association figure dans les documents de séance A/AC.105/2010/CRP.5, A/AC.105/2011/CRP.6, A/AC.105/C.1/2011/CRP.18 et Add.1, et A/AC.105/C.2/2011/CRP.11.

22. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-sixième session, le statut d'observateur permanent auprès du Comité à l'Association des centres de télédétection des pays arabes.

23. Conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa cinquante-troisième session, en 2011⁴, le Secrétariat avait établi, sur la base de ses relations

² Ibid., *soixante-cinquième session, Supplément n° 20* (A/65/20), par. 301 à 303.

³ Ibid., par. 310.

⁴ Ibid., par. 313.

avec le Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social et des informations obtenues sur le site Web de la section des ONG du Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat, un document de séance (A/AC.105/2011/CRP.8) contenant des informations sur le processus permettant aux organisations non gouvernementales d'obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Le Comité a prié les organisations non gouvernementales dotées du statut permanent auprès du Comité qui n'avaient pas encore soumis leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social de le faire dans les plus brefs délais.

24. Le Comité a rappelé qu'il était convenu, à sa cinquante-troisième session, en 2010⁵, que les organisations non gouvernementales se verraient accorder un statut d'observateur à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social et que cette période provisoire pourrait, au besoin, être prolongée d'un an, et qu'il n'octroierait véritablement le statut d'observateur permanent à ces organisations non gouvernementales que lorsque leur statut consultatif auprès du Conseil aurait été confirmé.

4. Organisation des travaux

25. Le Comité a rappelé qu'il avait, à sa cinquante-deuxième session, en 2009, demandé au Secrétariat, en consultation avec les membres de son bureau et ceux des bureaux de ses organes subsidiaires, d'examiner les moyens de rationaliser et d'optimiser l'usage que lui-même et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, en tenant compte du fait qu'il fallait concilier l'intérêt suscité par les exposés techniques et la nécessité de disposer d'assez de temps pour examiner quant au fond les questions dont le Comité et ses organes subsidiaires étaient saisis.

26. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique formulées aux paragraphes 216 à 220 du rapport sur les travaux de sa quarante-huitième session⁶ et celles du Sous-Comité juridique formulées aux paragraphes 194 et 196 à 198 du rapport sur les travaux de sa cinquantième session⁷, concernant l'amélioration et l'optimisation des méthodes de travail de ces organes subsidiaires.

27. Le Comité a examiné une proposition du Secrétariat concernant l'abandon des transcriptions non éditées (A/AC.105/C.2/L.282), présentée en réponse à une demande faite par le Comité à sa cinquante-troisième session, en 2010, et est convenu que l'utilisation des transcriptions non éditées devrait être abandonnée dès sa cinquante-cinquième session, en 2012, conformément à la proposition.

28. Le Comité est convenu d'appliquer à l'organisation de ses travaux les méthodes proposées par le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique. À cet égard, il est convenu que:

a) Il fallait faire preuve de la plus grande souplesse possible concernant la programmation des points de l'ordre du jour;

⁵ Ibid., par. 311.

⁶ A/AC.105/987.

⁷ A/AC.105/990.

b) En règle générale, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes, et les présentations scientifiques et techniques devraient être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Comité et ne pas dépasser 15 minutes. Le Président du Comité devrait signaler aux délégations tout dépassement de temps, le cas échéant;

c) Les États membres et les observateurs du Comité qui souhaitaient faire des présentations scientifiques et techniques devraient, avant le début de la session, en informer le Secrétariat et lui préciser au titre de quel point de l'ordre du jour elles seraient faites, afin d'optimiser le plan de travail de la session. Une liste devrait être mise à disposition de l'ensemble des délégations le premier jour de la session pour toute mise à jour et être close avant l'ajournement de la dernière séance plénière de ce même jour. Les notes de ces présentations devraient être fournies pour faciliter l'interprétation simultanée.

29. Le Comité est convenu d'étendre les dispositions du paragraphe 325 du rapport sur sa cinquante-troisième session au Groupe des 77 et de la Chine et à d'autres groupes interrégionaux.

30. Quelques délégations ont estimé que les sessions du Sous-Comité juridique devraient être raccourcies et que le temps économisé devrait être consacré aux sessions du Comité ou du Sous-Comité scientifique et technique, en particulier aux réunions du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique. Ces délégations ont insisté sur la charge financière inutile que représente pour les États membres le faible taux d'utilisation du temps disponible.

31. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité juridique était la seule instance internationale dans laquelle les pays en développement pouvaient participer à une discussion sur les aspects juridiques des activités spatiales. Ces délégations ont souligné qu'il faudrait rationaliser et optimiser le temps alloué au Sous-Comité en incluant dans l'ordre du jour des questions de fond pour des discussions visant à renforcer le cadre juridique international, et que les sessions du Sous-Comité devraient conserver leur longueur actuelle de façon que l'on puisse continuer à examiner les aspects juridiques des activités spatiales.

5. Débat au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale

32. Le Comité a rappelé que l'Assemblée générale, au paragraphe 42 de sa résolution 65/97, avait noté avec satisfaction qu'un débat sur l'espace et les situations d'urgence avait eu lieu au Siège de l'ONU le 12 octobre 2010, et avait décidé qu'un débat devrait se tenir lors de sa soixante-sixième session sur une question que le Comité choisirait compte tenu des débats sur le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé dans le monde et les situations d'urgence.

33. Le Comité est convenu que le débat devant se tenir dans le cadre de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale lors de sa soixante-sixième session, à l'occasion de l'examen du point "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace", porterait sur la contribution du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, telle qu'elle ressort du document A/AC.105/2011/CRP.9, qui doit être finalisé conformément au

paragraphe [...] ci-dessus, en tenant compte aussi de l'importance des questions traitées lors des débats précédents.

6. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Comité

34. Le Comité a recommandé que les questions de fond ci-après soient examinées à sa cinquante-cinquième session, en 2012:

1. Débat général.
2. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.
5. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante et unième session.
6. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
7. Espace et société.
8. L'espace et l'eau.
9. Espace et changements climatiques.
10. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
11. Rôle futur du Comité.
12. Questions diverses.

35. Le Comité est convenu de l'importance de la commémoration du quarantième anniversaire de Landsat – premier satellite d'observation de la Terre fournissant à de nombreux pays des données de télédétection depuis 1972 – et a décidé de tenir une table ronde spéciale lors de sa cinquante-cinquième session, en 2012, d'une durée d'au moins deux heures et avec interprétation simultanée dans toutes les langues officielles, et d'organiser une exposition spéciale consacrée à l'anniversaire de Landsat pendant cette session, avec l'assistance du Secrétariat pour la préparation de ces deux manifestations commémoratives. Les délégations intéressées devraient tenir une réunion de planification en marge de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique.

36. Le Comité est convenu que la Déclaration du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui figure à l'annexe I du présent document, devrait être annexée au projet de résolution intitulé "Coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace", pour que la Quatrième Commission de l'Assemblée générale puisse l'examiner en 2011.

L. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

37. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses sessions et celles de ses sous-comités en 2012:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	6-17 février 2012	Vienne
Sous-Comité juridique	19-30 mars 2012	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	6-15 juin 2012	Vienne
